

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 avril 2026	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 43 Votants : 47

Séance du 27 avril 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 43

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

SECRETARE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

FIN/2026/62

Conseil Communautaire du
27 avril 2026

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

VU l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

Conformément aux orientations budgétaires présentées le 13 avril 2026, le budget primitif 2026 a été élaboré sur la base du maintien des taux d'imposition.

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

-FIXE les taux de fiscalité au titre de l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière additionnelle sur les propriétés bâties : 3,5 %

Taxe foncière additionnelle sur les propriétés non bâties : 2,58 %

Taxe d'habitation additionnelle : 11,10 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 24,61 %

-AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Mickaël PAGNOUX